



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2020-049

PUBLIÉ LE 19 MAI 2020

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire

71-2020-05-18-003 - Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône et Loire (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances publiques de
Saône-et-Loire

71-2020-05-18-003

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au
public des services de la Direction Départementale des
Finances Publiques de Saône et Loire



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE-ET-LOIRE**

29 rue Lamartine 71000 MACON
Tél : 03.85.39.65.65
Fax : 03.85.39.40.87
Mel : ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr

Mâcon, le 18 mai 2020

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction
Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

ARRÊTE:

Article 1^{er} :

La Direction Départementale des Finances Publiques du département de Saône-et-Loire et les services de son réseau seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 22 mai 2020.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Par délégation du Préfet,

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques
de Saône-et-Loire


Franck LEVEQUE